

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 février 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

| Présents | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO |
| <i>Champigneulles</i> | M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE |
| <i>Custines</i> | MME HENRY – M. JULIEN |
| <i>Faulx</i> | MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU) |
| <i>Frouard</i> | MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA |
| <i>Lay-St-Christophe</i> | MME BEGORRE-MAIRE |
| <i>Liverdun</i> | M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET |
| <i>Malleloy</i> | MME DOUGOUD |
| <i>Marbache</i> | M. MAXANT |
| <i>Millery</i> | M. BERGEROT |
| <i>Pompey</i> | M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY |
| <i>Saizerais</i> | M. HALLIER |
| Absents représentés | |
| <i>Frouard</i> | MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN |
| <i>Lay-St-Christophe</i> | M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE |
| <i>Liverdun</i> | M. DOSE à MME GUENSER |
| <i>Pompey</i> | M. KUHN à M. FALCETTA |
| Excusés | |
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | MME RASCAGNERES-GARCIA |
| <i>Custines</i> | M. VERY |
| <i>Frouard</i> | M. BARTOSIK – M. BECKER |
| <i>Liverdun</i> | MME DILLMANN – M. KOCH |
| <i>Montenoy</i> | M. POINT |
| <i>Pompey</i> | MME VILLEMIN |

N°15 – DA du 27/02/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Modification du tableau des effectifs

Comme chaque année, le vote du budget donne lieu à une modification du tableau des effectifs. En effet, celui-ci évolue en fonction des créations de postes, des avancements de grade, des mobilités internes et des réformes.

Chantier d'insertion :

Le poste de chef de culture maraichère, encadrant l'équipe d'insertion et assurant la mise en culture du terrain, était prévu initialement sur le grade de technicien territorial ou d'agent de maîtrise. Au vu des responsabilités exercées, il convient d'ouvrir le poste de technicien et de fermer le poste d'agent de maîtrise.

Direction action sociale/prévention et santé – Pôle Petite Enfance :

Dans le cadre de l'élargissement des horaires d'ouverture des structures multi-accueil petite enfance, désormais toutes ouvertes de 7h30 à 18h30, et du développement de l'accueil sur la structure de Liverdun « Mirabelle », le recrutement d'un assistant d'accueil Petite Enfance semble nécessaire.

Ainsi, il convient d'ouvrir un poste sur les grades d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, d'agent social principal de 2^{ème} classe ou d'agent social, afin d'assurer l'accueil et le maintien de l'encadrement nécessaire auprès des enfants. Les postes non utilisés seront fermés automatiquement après nomination.

Direction Territoire Durable :

Au sein du pôle Urbanisme réglementaire et foncier, un poste d'instructeur urbanisme pourvu sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe étant sur le point d'être vacant, il convient de lancer une opération de recrutement et d'ouvrir un poste de technicien afin de s'adapter aux différents profils envisageables.

Direction Infrastructures, déplacements et équipements :

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Infrastructures, déplacements et équipements, il convient d'ouvrir un poste d'ingénieur hors classe mais également un poste sur les grades de technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe afin d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan « vélo » et travailler sur le champ des mobilités.

Direction restauration collective et nutrition :

Dans le cadre des mouvements au sein des équipements de la Direction restauration collective et nutrition, il convient de transformer un poste en cuisine en fermant un poste d'agent de maîtrise principal et en ouvrant un poste d'adjoint technique.

Afin de permettre la bonne prise en charge de la production quotidienne de repas au sein de la cuisine centrale, il semble nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique.

En vue de s'adapter à l'évolution des lieux de restauration sur la commune de Custines, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique à temps non complet.

Evolutions de poste – stagiairisation :

Au vu des recrutements opérés au sein de la Direction Infrastructures, déplacements et équipements, il convient de fermer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'ouvrir deux postes d'adjoints techniques au moment de la stagiairisation.

Avancements de grade / promotion interne :

Comme chaque année, la campagne d'entretiens professionnels a permis de valoriser certains agents et de mettre en adéquation les missions et les grades. Ces évolutions ne seront effectives que lors de la nomination des agents après avis favorable de la CAP.

Au sein de la Direction générale, il convient d'ouvrir un poste d'attaché principal afin de valoriser une réussite à l'examen professionnel et d'accompagner l'évolution du service communication.

Au sein de la Direction restauration collective et nutrition, la réussite de l'assistante administrative à l'examen professionnel et les compétences démontrées par

l'intéressée sont valorisées avec la proposition d'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Le responsable d'exploitation des équipements de restauration est proposé à l'avancement sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe. Il convient donc de fermer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe et d'ouvrir un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Dans la même filière, un chef d'équipe de la Direction Infrastructures, déplacements et équipements est proposé à l'avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il convient de fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Au sein du pôle Petite Enfance, une éducatrice de jeunes enfants, responsable du Lieu d'accueil parents-enfants, est proposée pour un avancement sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe. Il convient donc de fermer un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps non complet et d'ouvrir un poste d'éducateur de jeunes enfants principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité technique en date du 23 janvier 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Ouverture de postes :

- ⇒ Un ingénieur hors classe
- ⇒ Un attaché principal à temps complet
- ⇒ Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ Deux techniciens principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- ⇒ Un technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ Trois techniciens territoriaux à temps complet
- ⇒ Un Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à temps non complet (0,5)
- ⇒ Un auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe ou un agent social principal de 2^{ème} classe ou un agent social à temps complet le cas échéant
- ⇒ Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ⇒ Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (0,5)
- ⇒ Quatre adjoints techniques à temps complet
- ⇒ Un adjoint technique à temps non complet (0,5).

Fermeture de postes :

- ⇒ Un technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ Un agent de maîtrise principal à temps complet
- ⇒ Un agent de maîtrise à temps complet
- ⇒ Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ Deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet le cas échéant
- ⇒ Un Educateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps non complet (0,5)
- ⇒ Un auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe ou un agent social principal de 2^{ème} classe ou un agent social à temps complet le cas échéant.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC